ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sociétés d'exercice libéral

Question écrite n° 35374

Texte de la question

M. Jean-Pierre Schosteck appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les conséquences induites par le vote de l'article 20 de la PLFSS 2009 relatives aux dispositions extrêmement complexes touchant à la révision des textes que cela suppose. Par exemple et, en premier lieu, les caisses de retraites vont-elles appliquer les cotisations vieillesse sur le montant brut des dividendes, avant tout prélèvement libératoire, sur le montant net effectivement distribué après ce prélèvement, ou sur le montant des dividendes seulement imputés du prélèvement forfaitaire de 18 % ? A l'inverse, l'Administration fiscale considèrera-t-elle que le montant brut des dividendes susceptibles de faire l'objet du prélèvement libératoire de 29 % est en réalité le montant des dividendes amputé des cotisations sociales imposées par les caisses de retraite ? En deuxième lieu, dès lors que serait admis un principe de neutralité du mode d'exercice revendiqué par les caisses de retraite, comment les cotisations vieillesse pourraient-elles être déductibles du revenu imposable, lorsque la profession est exercée individuellement ou dans le cadre d'une société de personnes et ne le seraient-elles pas lorsque la profession est exercée au sein d'une société de capitaux assujettie à l'impôt sur les sociétés ? Il lui demande en outre de lui préciser si un tel dispositif reste compatible avec l'article 1° du premier Protocole additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, relatif au droit au respect des biens, combiné avec l'article 14 de cette Convention relatif au principe d'égalité. Il lui demande par conséquent quelle réponse il peut apporter à toutes les interrogations légitimes que soulèvent les professions libérales dans le cadre des SEL (sociétés d'exercice libéral).

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Schosteck
Circonscription : Hauts-de-Seine (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35374
Rubrique : Sociétés
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9653
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)